

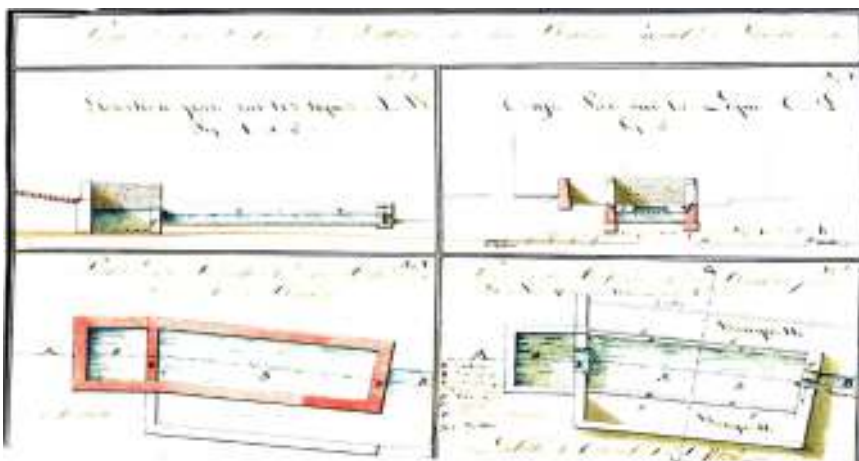
LE GRAND LAVOIR dit « des trois fontaines »

C'est à la fin du XVIII^e siècle, en réaction aux problèmes de pollution industrielle et d'épidémies que la chambre des députés décide d'encourager la création de bains et lavoirs publics dans les communes. La loi du 3 février 1851 ouvre un crédit de 600.000 frs destiné à encourager les communes qui en feraient la demande.

Les premiers lavoirs sont construits sans couverture puis sont couverts et enfin des murs sont prévus. Le lavoir est un lieu de sociabilité exclusivement féminin, c'est un puissant média, les villageois les surnomment : « hôtel des bavardes, » « moulin à paroles » « chambre des députés »... La patronne corporative des lavandières est Ste Catherine, vierge martyre sous Maxence d'Alexandrie au IV^e siècle. La lavandière de l'italien « lavanda » qui sert à laver, du latin « lavare », est une femme qu'on engage à la journée pour lessiver le linge. Les principaux ustensiles utilisés sont : l'agenouilloir, le cabasson de l'ancienne allocution adverbiale « à cacaboson », on dit également le carrosse, le battoir, le savon de Marseille. Le lavage du linge s'effectue par tous temps durant des heures dans des conditions de travail déplorables, les lavages ne s'interrompent qu'à la saison des grands gels.

La première mention dans les archives municipales du grand lavoir, appelé fontaine, date du XIX^e siècle. A l'époque ce n'est qu'une fontaine où se rendent les lavandières. Dès 1831, la commune de Latillé engage une politique de progrès et d'amélioration du bien être de la population. Le 14 mai 1831 le conseil municipal : *« après avoir vérifié nous mêmes les lieux, avons reconnu que les réparations de la fontaine publique, qui sert aux habitants du chef lieu de cette commune, ne pouvaient plus être différées, en conséquence nous avons éventuellement voté une somme de cinq cents francs que nous estimons devoir suffire pour les dites réparations ».*

Un plan de la fontaine et d'un bassin servant de lavoir est établi par MERLE le 5 août 1831, dans lequel il prévoit une élévation et la construction de murs et banquettes.



Le 26 mai 1848 « *monsieur le maire Laurenceau propose au conseil de faire couvrir le lavoir public situé à la grande fontaine. Charpente et couverture en tuile en forme de hangar qui aura neuf mètres de largeur, le petit mur existant déjà servira de point d'appui aux petits poteaux* ». Une délibération complémentaire est prise le 5 août 1848. Le plan et le devis de monsieur Révault, agent voyer du canton, sont présentés au conseil municipal pour un montant de 1296 frs, somme approuvée par le conseil.

Dans les années 1850 plusieurs dépenses sont inscrites aux budgets pour des réparations à la fontaine publique : 120 frs pour des tablettes en 1850, 150frs pour des dépenses au mur en 1851. Les délibérations de la seconde partie du XIX siècle ne mentionnent pas de réparations importantes au lavoir public.

Au cours des années 1900, dans les comptes administratifs ce sont des dépenses pour des pompes et indemnités au garde qui sont réalisées.

Comptes administratifs :

-1906 réparations aux grandes fontaines budget 225frs, droits constatés 203,25frs.

-1912: indemnités de surveillance des fontaines au garde, 30frs.

Les lavandières continuent à fréquenter le grand lavoir public jusque dans les années 1960. Ce bâtiment du petit patrimoine se situe à l'endroit d'une résurgence de l'Auxance, et du ruisseau de la Doie, où se trouvent plusieurs sources et des fontaines et jardins particuliers.



28 novembre 2014 Article « Amis du bourg de Latillé » Florence MARMAIN

Fonds archives municipales de Latillé, « La France en héritage G. BOUTET », nos ancêtres, vie&métiers,

Fonds photographique Mairie, et photos Florence MARMAIN